

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU PAYS D'ASTREE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ASTREE du 23 février 2016

L'an deux mille seize le vingt-trois février, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Sainte Agathe la Bouteresse, sous la présidence de M. Pierre DREVET, Président.

Nombre de sièges : 31 - Nombre de sièges pourvus : 31
Nombre de conseillers titulaires présents : 29
Nombre de conseillers titulaires absents : 2
Nombre de conseillers suppléants présents dotés du droit de vote : 0
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 31

Date de la convocation : 16 février 2016

Ailleux : MULTEAU Jean-Marie,

Arthun : BALDINI Josiane, CHENOT Claude (suppléant sans pouvoir de vote)

Boën sur Lignon : ROCHETTE Pierre-Jean, CHAZELLE Laure, JANUEL Roland, DECHAVANNE Alice, REGEFFE Robert, SOULIER Mathilde, MOULLIER Lucien,

Bussy-Albieux : VIAL Bernard, LEFEBVRE Georgette (suppléante sans pouvoir de vote),

Cezay : COUDOUR Hubert,

Débats Rivière d'Orpra : BARTHELEMY André, CHARBONNIER Jean-Louis (suppléant sans pouvoir de vote)

Leigneux : MIOCHE Bernard,

Marcilly le Châtel : GOUBY Thierry, ELICOT Adeline

Marcoux : VERDIER Pierre, JUSTE Bernard (suppléant sans pouvoir de vote)

Montverdu : BRUN Michel, MATRAT Martine, CHARLIN Emmanuel

Saïl sous Couzan : BUISSON Ludovic, DAVAL Christine,

Saint Etienne Le Molard : JOURJON Michelle, FOREST Pierre,

Saint Laurent-Rochefort : THOMAS Gilles, REYNAUD André (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Sixte : ESSERTEL Philippe,

Sainte Agathe la Bouteresse : DREVET Pierre, PARDON Nicole,

Sainte Foy Saint Sulpice : MIOMANDRE Mickaël,

Trelins : RAVEL Jean-Paul, DURRIS Roland (suppléant sans pouvoir de vote).

Excusés : BENOIT Roland (suppléant), CHARRET Claude (suppléante)

Mandants	commune	Mandataires	commune
GUILLIN Dominique	L'Hopital Rochefort	ROCHETTE Pierre-Jean	Boën sur Lignon
PERRIN Danie	Marcilly-le-Châtel	ELICOT Adeline	Marcilly-le-Châtel

OBJET : Vente de terrain à la société STAL TP - Parc d'activités de Champbayard – Boën sur Lignon

M. le Président rappelle l'aménagement du Parc d'activités de Champbayard, zone d'activités intercommunale, située sur la commune de Boën sur Lignon, destinée à l'accueil d'entreprises.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200762-20160223-2016_02_23_3-DE

Accusé certifié exécutoire

2016_02_23_3

Réception par le préfet : 14/04/2016

M. le Président rappelle la délibération du 09 octobre 2014 modifiant le prix de vente à 15 Euros HT le m² de terrain, la TVA sur marge s'appliquant sur la vente de terrain.

M. le Président informe du projet de l'entreprise STAL TP, installée sur la commune de Chassieu dans le Rhône, spécialisée dans les travaux publics, souhaitant développer son activité sur le Parc d'activités de Champbayard selon les 3 axes suivants :

- Une agence de locale de travaux publics,
- Une centrale d'enrobage,
- Une unité de revalorisation des matériaux,

Sur une superficie totale estimative de 27 116 m² de terrain. La superficie définitive des terrains sera fixée selon le document d'arpentage du géomètre-expert.

M. le Président propose d'approuver le principe de la vente de 27 116 m² de terrains du Parc d'activités de Champbayard à l'entreprise STAL TP qui pourra se réaliser en plusieurs temps et d'autoriser l'entreprise à déposer le permis de construire dans l'attente de la formalisation de la vente.

M. le Président précise que le chef d'entreprise prévoit la création de 40 emplois locaux à terme et un travail partenarial avec les entreprises locales.

M. le Président ajoute que les activités centrale d'enrobé et unité de recyclage des matériaux relèvent du régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 30 voix pour et 1 abstention :

- Approuve la vente de 27 116 m² de terrains du Parc d'activités de Champbayard à l'entreprise STAL TP en plusieurs temps afin de développer son activité selon les 3 axes tels que décrits ci-dessus,
- Autorise l'entreprise à déposer le permis de construire,
- Dit que le prix de vente est de 15 Euros HT le m² de terrain, la TVA sur marge s'appliquant sur cette vente,
- Autorise Monsieur le Président à signer les actes de vente des terrains à intervenir et tous les documents qui sont liés à ces ventes.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

A Boën sur Lignon, le 31 mars 2016

*Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Sous Préfecture le
et de la publication le 15/04/2016*

Le Président

Pierre DREVET

Le Président,

Pierre DREVET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200762-20160223-2016_02_23_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2016

2016_02_23_3